

202
A
2.183-6.

— 12 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants.
(N° 166, session de 1897.)

Nommée le 22 juin 1897.

MM.

- 1^{er} BUREAU : FRÉZOUL.
2^e — BÉRENGER.
3^e — VOLLAND.
4^e — VICTOR LEYDET.
5^e — TEISSERENC DE BORT.
6^e — ÉMILE GAYOT.
7^e — TAULIER. *Secrétaire*
8^e — BERTHELOT. *Président*
9^e — BELLE.



1

Séance du 24 Juin 1899

La séance est ouverte à 1^h 45.
Sont nommés : Président : M. Bethelot.
Secrétaire M. Couley.

M. le Président donne communication des documents :
Chaque commission énumère les sentiments de son bureau.
Tous lui sont favorables à la fois.

Le Secrétaire

Couley

Le Président

Bethelot

Séance du 1^{er} juillet 1899

Présidence de M. Bethelot.

La séance est ouverte à 1^h 40.

M. le Président donne lecture de l'article 1.

M. Volland Signale l'insuccès qui s'y est ajouté une
réaction publico-lingue, qui a la fin toutefois tiré les choses
d'erreur par les assurances entre les enfants.

M. Besange Signale les points defectueux de la proposition
de loi et demande d'y apporter certaines modifications.
Après un échange d'observations entre Mmes Bethelot,
Besange, Fuzot, Volland, Belle. La Commission décide
de charger M. Besange de lui apporter un texte
complet et modifié.

La séance est levée à 2^h.

Le Secrétaire

Couley

séance du 2^e février

Présidence de M^r Berthelot

Présents M^r Berenzy, M^r Belle, M^r Gayot, M^r Volland
 M^r Gayot
 M^r Volland remplit la fonction de secrétaire.

M^r Berenzy soumet à la commission un certain nombre
 d'observations et le projet de loi relatif aux unions libres en
 outre l'Espagne. Ces observations sont approuvées par
 la C^o et M^r Berenzy chargé de rédiger définitivement
 le rapport.

Volland

M^r Berthelot

séance du 1^{er} février

M^r Berthelot Président

Présents M^r Berthelot, Berenzy, Gayot
 Glisleron et M^r Belle.

M^r Belle voudrait réduire à 13 ans l'âge de protection
 des enfants et ce qui concerne le rapport est à la
 pendre sans résultat.

M^r Berenzy trouve qu'il y a un grand avantage
 à établir une sorte d'harmonie entre les divers âges
 de protection. D'ailleurs au fond, l'âge de 17 ans
 est le vrai d'usage.

L'âge de 17 ans mis une fois et maintenant par
 à vain l'autre ?

M^r Berthelot

Volland

